



VILLE DE LEFOREST  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
**Responsable de l'entreprise ATMB, 21 rue Paul Doumer,  
62 118 BIACHE ST VAAST,** en date du 9 Juillet 2025, relative à  
occuper le Domaine Public pour le stationnement d'un camion  
toupie au droit du 92 rue de l'Egalité à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, 92 rue de l'Egalité à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

**ARRÊTÉ N° 2025/083**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION TOUPIE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion toupie, Du Lundi 28 Juillet 2025 au Lundi 28 Juillet 2025 Inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **La société ATMB**.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** Monsieur [REDACTED]  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 10 Juillet 2025

*Pour le Maire empêché  
L'Adjointe déléguée,*  
Martine LAURENT

Certifié exécutoire le 11/07/2025



Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)

